

Évacuation locale



On parle d'évacuation locale dans les situations suivantes :

- Évacuation d'une zone restreinte (ex. un local).
- Incident d'ampleur limitée.
- Incident qui ne requiert pas d'évacuation générale.

Si vous êtes le premier témoin d'un incident ou d'une situation d'urgence, vous devez :

1. Si le danger est imminent pour la sécurité des personnes situées à proximité, procéder à une évacuation locale des personnes présentes.
2. Une fois l'évacuation locale complétée, demander de l'aide en composant le numéro d'urgence 819 564-6350, poste 5211.

Si vous faites partie des personnes évacuées :

1. Arrêtez toute activité dans le secteur devant être évacué.
2. Suivez les directives émises par la personne en autorité.
3. Portez attention aux messages qui peuvent être diffusés.
4. Fermez toute source de combustion possible avant de quitter les lieux.
5. Apportez vos effets personnels seulement s'ils sont à portée de main.
6. Ne retournez jamais à l'intérieur du lieu évacué avant d'avoir reçu l'autorisation de la personne responsable des mesures d'urgence.

Lieux de rassemblement extérieur

- 1 Pavillon 1, stationnement L
- 2 Pavillon 2, en façade vers la rue du Cégep ET derrière le pavillon 2, Stationnement H
- 3 Pavillon 3, aire gazonnée vers le pavillon 2
- 4 Pavillon 4, stationnement G
- 5 Pavillon 5, stationnement B
- 6 Pavillon 6, stationnement C
- 10 Pavillon 10, stationnement M

Évacuation générale



Au son du signal d'alarme ou sur avis d'évacuation :

1. Restez calme et cessez vos activités.
2. Dirigez-vous vers la sortie de secours la plus proche.
3. Apportez vos effets personnels seulement s'ils sont à portée de main.
4. N'utilisez pas les ascenseurs.
5. Respectez les consignes du personnel d'évacuation*, identifié par un dossard orange et jaune.
6. Rendez-vous au lieu de rassemblement désigné.
7. Attendez et respectez les directives du Service de sécurité ou des services externes d'urgence (Service de police, Service de protection contre les incendies, etc.).

* Le personnel d'évacuation est présent en semaine de 8 h 30 à 16 h et peut vous aider à évacuer. Après 16 h, vous avez la responsabilité d'évacuer sans le soutien du personnel d'évacuation.

Ordre de réintégration

À noter : Lorsque la situation revient à la normale et qu'il n'y a plus de risque pour les occupants et les occupants, seulement la coordonnatrice ou le coordonnateur des mesures d'urgence peut ordonner la réintégration des lieux évacués après en avoir reçu préalablement l'autorisation de l'officier commandant de la sécurité publique.

Évacuation des personnes à mobilité réduite



Une personne est considérée à mobilité réduite si sa condition physique permanente ou temporaire ne lui permet pas de se déplacer rapidement. Si vous êtes dans ce cas :

- Demandez de l'aide auprès des personnes présentes qui sont disponibles et qui peuvent vous aider (disponible le jour, en semaine) ou signalez-vous au Service de sécurité en composant le numéro 819 564-6350, poste 5211.
- Suivez les directives spécifiques transmises par le personnel d'évacuation ou les secours externes (Service de police, Service de protection contre les incendies, etc.).
- Respectez les consignes suivantes :
 1. N'utilisez pas les ascenseurs.
 2. Demeurez près de la cage d'escalier la plus proche.
 3. Avant de vous réfugier dans la cage d'escalier, laissez passer le flux de personnes de façon à ne pas gêner l'évacuation.
 4. Une fois dans la cage d'escalier, attendez l'aide du personnel d'évacuation ou des secours externes pour évacuer.

Si vous êtes en fauteuil roulant ou si vous êtes dans l'incapacité d'utiliser les escaliers, demeurez dans la cage d'escalier ou près de la sortie de secours.

Numéros de téléphone importants



- Service de sécurité
819 564-6350, poste 5211
- Police
911
- Pompiers
911
- Ambulance
911
- Centre antipoison
1 800 463-5060

Urgence médicale / Premiers soins



1	COMPOSEZ-LE 911	2	Faites appeler le Service de sécurité au 819 564-6350, poste 5211 , pour qu'il puisse escorter les véhicules d'urgence au bon endroit.
----------	----------------------------------	----------	---

Quoi faire en cas d'urgence médicale :

1. Restez calme.
2. Contactez le Service de sécurité au numéro 819 564-6350, poste 5211, en spécifiant la nature de l'urgence médicale ainsi que :
 - Le lieu exact de l'incident (pavillon, étage, numéro de local),
 - Le nom de la personne nécessitant des soins,
 - Le type de blessure.
3. Informez immédiatement une personne près de vous pour obtenir du soutien.
4. Demeurez auprès de la personne nécessitant des soins jusqu'à l'arrivée de l'agent ou de l'agent de sécurité ou des secours externes.

Tous les pavillons sont munis d'un défibrillateur externe automatisé (DEA).

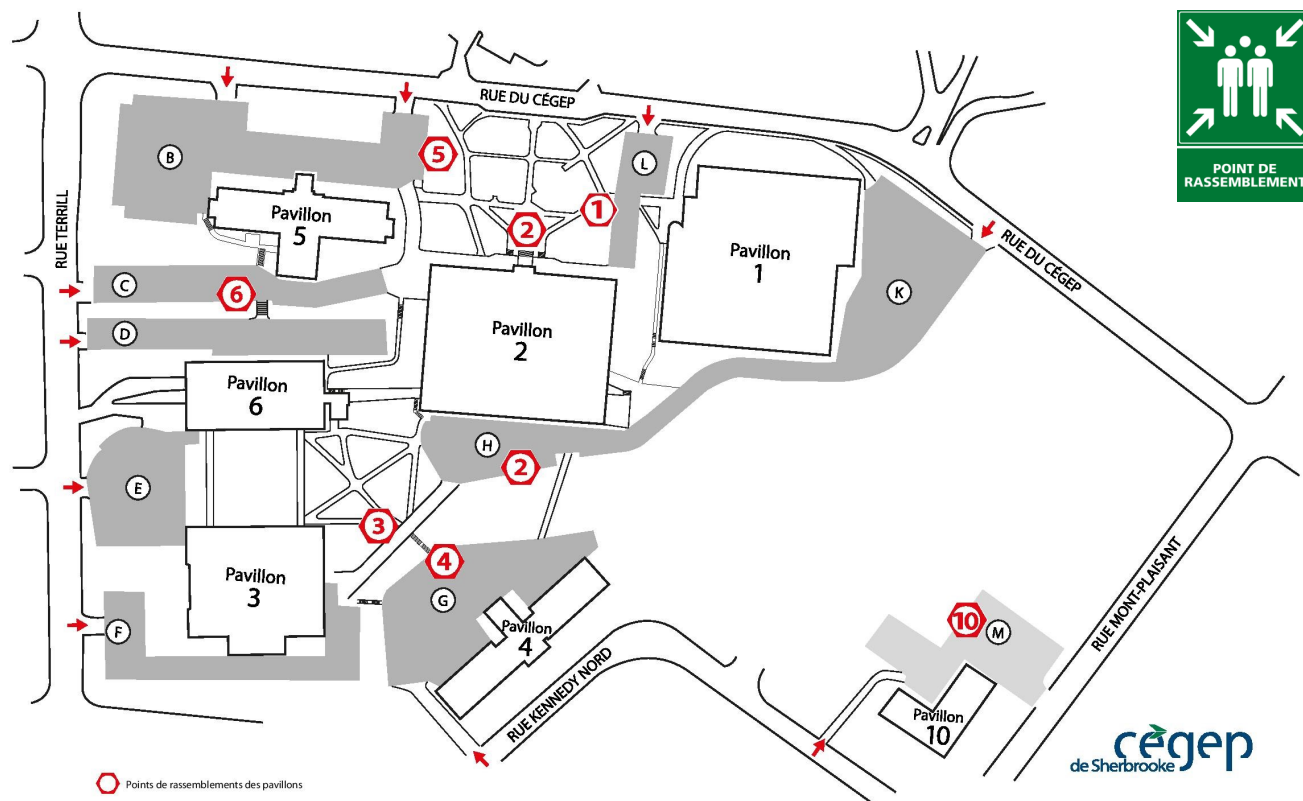
DEA



Si des premiers soins sont requis

1. Veillez à ce que la personne nécessitant les premiers soins soit dans un environnement sécuritaire.
2. Contactez le Service de sécurité au numéro 819 564-6350, poste 5211, ou un des secouristes du Cégep.

Des trousse de premiers soins sont disponibles un peu partout sur le campus ; les locaux qui en contiennent sont identifiés du symbole suivant :



○ Points de rassemblements des pavillons

cégep
de Sherbrooke

MESURES D'URGENCE

cégep
de Sherbrooke

Consignes en cas d'urgence



Numéro d'urgence
du Cégep

5211

Urgence
médicale

911

Incendie et fumée



Si vous constatez un début d'incendie ou la présence de fumée :

1. Déclenchez l'avertisseur d'incendie.
2. S'il est possible de le faire en toute sécurité, utilisez un **extincteur** pour attaquer le foyer d'incendie, ceci seulement si le feu est de faible intensité, qu'il ne bloque pas votre voie de sortie et que vous n'êtes pas en danger.
3. Fermez, si possible, la porte du local où se situe l'incendie.
4. **Quittez** l'immeuble calmement. N'empruntez que les escaliers, jamais les ascenseurs.
5. Une fois à l'extérieur, contactez le Service de sécurité au 819 564-6350, poste **5211**.
6. Rendez-vous au lieu de rassemblement le plus près.
7. Signalez aux autorités :
 - Le **lieu** et la nature de l'incendie,
 - Les **issues** ou **sorties dangereuses**,
 - S'il y a, ou non, des personnes qui ont besoin d'**assistance** et où elles se trouvent,
 - Tout autre renseignement pertinent.
8. Attendez l'autorisation du personnel d'intervention avant de réintégrer l'immeuble.

Lorsqu'un signal d'alarme-incendie retentit, il s'agit d'un ordre d'évacuation et toutes les personnes doivent quitter le bâtiment par l'issue la plus près.

Menace à la personne



En présence d'une personne agressive / menaçante ou d'un intrus

1. Assurez votre propre sécurité et celle des personnes présentes en premier lieu.
2. Donnez de l'espace à la personne agressive / menaçante ou à l'intrus et évitez de vous retrouver dans un endroit sans issue.
3. Évitez d'argumenter avec la personne agressive / menaçante ou à l'intrus, de la provoquer ou de la confronter.
4. Évitez d'intervenir physiquement auprès de la personne agressive / menaçante ou de l'intrus.
5. Alertez le Service de sécurité au 819 564-6350, poste **5211**.
6. Tentez de noter le plus de détails possible concernant la personne agressive / menaçante ou l'intrus et sur les propos tenus.
7. Indiquez la localisation exacte dans le bâtiment, de même que la nature de l'événement en cours.

Le témoin d'une agression doit :

1. Empêcher l'accès à la zone ou établir un périmètre de sécurité, si possible.
2. Alerter le Service de sécurité au numéro 819 564-6350, poste **5211**.
3. Se rendre disponible pour rencontrer le Service de sécurité ou le Service de police.

Tireur actif



- Barricadez-vous si vous ne pouvez pas fuir de façon sécuritaire.
- Si vous croisez l'agresseur, restez calme et baissez les yeux.

SELON LA SITUATION		
BARRICADEZ-VOUS	ou	ÉVACUEZ LES LIEUX
<ul style="list-style-type: none">• Entrez dans la pièce la plus proche• Verrouillez la porte ou placez des objets devant (tables, chaises, poubelles, etc.)• Éteignez les lumières du local• Éteignez la sonnerie de votre téléphone cellulaire• Couchez-vous au sol, sous une table, et restez silencieux• Si possible, signalez votre présence en appelant le 911• Ignorez l'alarme-incendie, sauf s'il y a des indices de feu• Attendez les policiers		<ul style="list-style-type: none">• Restez calme• Dirigez-vous vers la sortie la plus près dans la direction opposée de la fusillade• Avertissez du danger les personnes que vous rencontrez• Sortez rapidement et sans attirer l'attention• Si vous croisez un policier, mettez vos mains en évidence
En dernier recours	→	COMBATTRE
<ul style="list-style-type: none">• Trouvez un objet à utiliser comme une arme d'opportunité (extincteur, chaise, bâton).• Ralentissez, bloquez ou maîtrisez l'agresseur et coordonnez vos actions avec les gens autour.• Utilisez la force pour vous protéger.		

Si on tente de défoncer la porte, ce ne sont pas les policiers; les policiers ne défoncent pas les portes, ils demandent la collaboration et transmettent ensuite des ordres clairs.

Fuite de gaz naturel



Si vous décelez une nette odeur de gaz ou une odeur d'œufs pourris¹ :

1. Éloignez toute personne qui se trouve à proximité de la fuite.
2. Évitez d'actionner tout système susceptible de produire une étincelle ou une flamme (briquet, téléphone, téléphone cellulaire, interrupteur ou appareil électrique, lampe de poche, station manuelle d'incendie, etc.).
3. Évacuez la zone où la fuite est suspectée.
4. Alertez le Service de sécurité en composant le 819 564-6350, poste **5211**, à partir d'un endroit éloigné de la fuite.
5. Fournissez les informations permettant de localiser le plus précisément possible le lieu de la fuite.
6. Si vous recevez l'ordre d'évacuer le bâtiment, suivez les consignes de la procédure d'évacuation.
7. Attendez l'autorisation du personnel d'intervention avant de réintégrer le secteur.

¹ Le gaz naturel est inodore, mais pour des raisons de sécurité, on ajoute un odorant qui donne au gaz naturel une forte odeur d'œufs pourris. Cette odeur permet de détecter rapidement la présence de gaz naturel, même à une concentration de moins de 1 % dans l'air.

Déversement de produits dangereux



Dans le cas d'un déversement hors de contrôle impliquant des produits de nature biologique, chimique ou radioactive, voici les étapes à suivre :

1. Cessez immédiatement l'activité en cours de façon sécuritaire.
2. Évacuez les lieux et fermez les portes en quittant.
3. Avertissez immédiatement le Service de sécurité au 819 564-6350, poste **5211**, en donnant les informations suivantes :
 - Le lieu exact de l'incident (pavillon, étage, numéro de local),
 - Le type d'incident (déversement, fuite de gaz, etc.),
 - Le nom et la nature de la substance, si connu,
 - La quantité approximative,
 - Les risques connus.
4. Si vous êtes témoin de l'incident, demeurez disponible et dans une zone sécuritaire jusqu'à l'arrivée du Service de sécurité.
5. Si le déversement est maîtrisé et que vous pouvez remédier à la situation, veuillez tout de même informer des vos actions le Service de sécurité au numéro 819 564-6350, poste **5211**.
6. Attendez l'autorisation du personnel d'intervention avant de réintégrer le secteur.

Interruption ou contamination d'eau potable



Une interruption d'eau potable peut survenir en raison de travaux, d'un bris d'aqueduc municipal ou d'une contamination.

Dans le cas d'une interruption d'eau potable associée à **des travaux**, vous serez généralement avisé à l'avance, à moins que ces travaux ne doivent être réalisés en urgence. Vous devez alors :

- Planifier ou organiser vos activités en fonction des secteurs touchés.
- Respecter les consignes quant à l'utilisation des installations sanitaires : certains blocs sanitaires peuvent être temporairement fermés et vous serez redirigé vers d'autres installations.
- Éviter de laisser la robinetterie ouverte afin de réduire les risques de dégâts d'eau lors du retour à la normale.

Dans le cas d'une interruption d'eau potable associée à un **bris d'aqueduc municipal**, vous devez :

- Suivre les consignes qui vous sont données.
- Éviter d'utiliser les toilettes.
- Éviter de laisser la robinetterie ouverte afin de réduire les risques de dégâts d'eau lors du retour à la normale.

Dans le cas d'une **contamination d'eau potable**, vous devez respecter les consignes et ne pas consommer d'eau avant qu'un avis de conformité ne soit émis.

Temps violent / Isolement



On parle de temps violent, lorsqu'il y a :

Une tornade, des vents violents, un orage violent, de très fortes précipitations, une tempête de neige ou de verglas.

Lorsqu'une situation de temps violent ou d'isolement est annoncée :

1. Réfugiez-vous à l'intérieur et restez-y, ou abritez-vous.
2. Fermez les fenêtres et éloignez-vous de celles-ci.
3. Écoutez les consignes émises par la personne responsable des mesures d'urgence.

Si vous êtes témoin d'un épisode de temps violent :

Alertez le Service de sécurité en composant le 819 564-6350, poste **5211**.

Les autorités du Cégep évalueront la situation et décideront des actions et mesures à prendre.

Fuite toxique externe / Confinement



On parle de fuite toxique externe lorsque :

Un déversement de matière dangereuse ou une fuite de gaz toxique survient dans le voisinage du Cégep ou dans l'environnement immédiat.

Si vous constatez une fuite toxique externe :

1. Alertez le Service de sécurité au 819 564-6350, poste **5211**.
2. Identifiez-vous et transmettez l'endroit d'où vous appelez.
3. Décrivez ce que vous observez (caractéristique du nuage, direction du vent, symptômes d'intoxication, etc.).

Dès l'annonce d'une situation de confinement :

1. Fermez les fenêtres et les portes.
2. Suivez les consignes de sécurité émises par les autorités sur place.
3. Transmettez au Service de sécurité toute information pertinente (odeur, malaise, etc.).

Dégât d'eau



Si vous êtes témoin d'une inondation ou d'une fuite d'eau :

1. Éloignez-vous de toutes sources électriques (prises ou appareils) à proximité de la fuite et n'approchez pas de l'eau.
2. Appelez le Service de sécurité au 819 564-6350, poste **5211**.
3. Précisez clairement l'endroit et la gravité de la fuite ou du dégât.
4. S'il y a risque de danger, faites évacuer le secteur.
5. Si vous savez d'où provient l'eau répandue et que vous pouvez mettre fin à l'arrivée d'eau (en débouchant un renvoi d'eau, en fermant un robinet, etc.), faites-le prudemment.
6. S'il est possible de le faire, tentez de réduire les dommages en couvrant le matériel de valeur et en déplaçant sur le mobilier les objets se trouvant au sol.

Panne électrique



En cas de panne électrique :

Panne électrique isolée (seulement quelques locaux semblent affectés par cette situation) :

1. Contactez le 819 564-6350, poste **5211** pour signaler la panne.
2. Indiquez la zone ou le secteur touché par la panne.
3. Cessez toute activité dans le ou les laboratoires touchés, le cas échéant.
4. Évaluez si vous êtes en mesure de poursuivre certaines activités (éclairage suffisant, environnement sécuritaire).

Panne électrique généralisée (un pavillon ou un ensemble de pavillons est affecté par cette situation) :

1. Cessez toute activité dans les laboratoires.
2. Évaluez si vous êtes en mesure de poursuivre certaines activités (éclairage suffisant, environnement sécuritaire).
3. Utilisez les escaliers pour circuler dans le bâtiment.
4. N'utilisez que des lampes de poche ou un cellulaire pour éclairer (ne pas employer de chandelle, d'allumette ou de briquet).
5. S'il ne vous est pas possible de vous déplacer de manière sécuritaire à cause de la noirceur, appelez le Service de sécurité au 819 564-6350, poste **5211** ou référez-vous au chef de niveau, si cette personne est présente.

Normalement, la génératrice d'urgence permettra d'assurer l'éclairage d'urgence de certains locaux et corridors.

Suivez les consignes de sécurité émises à votre attention par le chef ou le chef de niveau et l'ordre d'évacuation, le cas échéant.

Personne prise dans l'ascenseur

Si vous êtes pris dans l'ascenseur au moment de la panne :

1. Utilisez l'interphone de l'ascenseur pour signaler votre présence à la centrale, qui avisera le Service de sécurité.
2. Si l'interphone ne fonctionne pas :
 - Utilisez votre cellulaire et composez le 819 564-6350, poste **5211**,
 - Ou faites le **911**,
 - Ou utilisez le bouton de la sonnerie d'urgence de manière discontinue,
 - Ou appelez à l'aide,
 - Ou faites du bruit pour attirer l'attention en frappant sur la porte au besoin.
3. Ne tentez pas d'ouvrir les portes.
4. Restez calme et rassurez les personnes qui sont avec vous.

Panne téléphonique



Actions à prendre lors d'une panne téléphonique afin de limiter les impacts sur le fonctionnement de l'établissement et sur la sécurité de ses occupantes et ses occupants.

Comment signaler la panne :

- Avec un téléphone cellulaire, contactez 819 564-6350, poste **5211**.
- Rendez-vous au bureau d'une agente ou d'un agent de sécurité :
 - ♦ Pavillon 2 : 2-52-259
 - ♦ Pavillon 3 : 3-23-131
 - ♦ Pavillon 5 : 5-31-130
- Rendez-vous au comptoir du Service des ressources matérielles au local 2-12-127.
- Adressez-vous à une détentrice ou à un détenteur d'un appareil de communication radio « mobile » (Service des bâtisses et terrains, Service des technologies de l'information, agentes ou agents de sécurité).
- Faites une requête OCTOPUS.

En cas d'urgence : utilisez un cellulaire et composez le 911.

Menace à la bombe ou colis suspect



Les menaces à la bombe se font le plus souvent par téléphone, note ou lettre. La plupart des menaces à la bombe se font par des personnes qui désirent nuire au fonctionnement de l'organisation.

Tous ces avertissements doivent être pris au sérieux et traités comme s'il y avait présence d'un engin explosif dans l'immeuble.

Si vous recevez une note ou une lettre, communiquez immédiatement avec le Service de sécurité au 819 564-6350, poste **5211**.

Si vous recevez un appel de menace à la bombe :

1. Demeurez calme, restez poli et courtois.
2. N'interrompez pas votre interlocutrice ou interlocuteur.
3. Notez le plus possible d'informations sur le type de bombe ou d'explosif, le lieu et l'heure de l'explosion.
4. Notez toutes les caractéristiques concernant l'interlocutrice ou l'interlocuteur.
5. Transmettez immédiatement les informations au Service de sécurité en composant le 819 564-6350, poste **5211**.
6. Lorsque c'est possible, demandez à une ou un collègue de téléphoner pour vous pendant que vous continuez de parler avec l'interlocutrice ou l'interlocuteur. Il est important d'encourager l'interlocutrice ou l'interlocuteur à continuer de parler pour que l'on puisse l'identifier.
7. Remplissez le formulaire d'appel de menace à la bombe prévu à cet effet.
8. Demeurez disponible jusqu'à l'arrivée du Service de police.
9. Suivez les consignes qui seront transmises par la personne responsable des mesures d'urgence.

Si vous découvrez un paquet ou un objet suspect à un endroit inhabituel, n'y touchez pas et ne le déplacez pas.

Ne risquez jamais votre vie pour chercher l'emplacement d'une bombe.

IMPORTANT: Cessez toute communication avec les téléphones cellulaires et les radios émettrices-réceptrices.

Tremblement de terre



Lorsqu'un tremblement de terre survient, vous devez :

Si vous vous trouvez à l'intérieur :

- Ne pas vous précipiter dehors.
- Vous abriter sous une table, un bureau ou sous un autre meuble solide et vous y agripper.
- Si vous vous trouvez dans un corridor, vous mettre en position accroupie le long d'un mur intérieur.
- Vous protéger la tête et le visage.
- Vous éloigner des fenêtres, des cloisons de verres, des miroirs, des étagères, des bibliothèques et des meubles en hauteur.

Si vous vous trouvez à l'extérieur :

Essayez de vous diriger vers un endroit sûr, loin des fenêtres, des édifices, des arbres et des poteaux électriques.

Après le tremblement de terre :

- Si vous êtes indemne, venez en aide aux personnes dans le besoin.
- Administrez les premiers secours aux blessés, sinon avisez les secours d'urgence.
- Si possible, dirigez-vous vers les points de rassemblement désignés.
- Attendez calmement les consignes émises par la personne responsable des mesures d'urgence de l'établissement.